

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 23/05

AFR 54/011/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉTENTION AU SECRET

SOUDAN Trois membres de l'ethnie zaghawa :
Idriss Jalil Khamis (h), 55 ans
Suleiman Khatir Khamis (h), 22 ans
Abdallah Mohamed Khamis (h)
ainsi qu'Araiba Adam (h), membre de l'ethnie four, 39 ans
un homme tué :
Adam Juma Bakour (h), membre de l'ethnie zaghawa

Londres, le 27 janvier 2005

Idriss Jalil Khamis, Suleiman Khatir Khamis, Abdallah Mohamed Khamis et Araiba Adam sont détenus au secret dans une fosse depuis le 20 décembre 2004 à Marla, un village du Darfour méridional, dans l'ouest du Soudan. Adam Juma Bakour, arrêté en même temps qu'eux, est mort au bout de cinq ou six jours des suites, semble-t-il, d'actes de torture. Amnesty International est préoccupée par la sécurité des quatre survivants.

Les cinq hommes ont été appréhendés puis torturés, selon certaines sources, par des membres des forces armées soudanaises et des *Janjawid*, une milice bénéficiant du soutien du gouvernement. Ils auraient eu les poignets et les chevilles attachés au moyen de cordes et auraient été fouettés dans le dos et frappés à coups de bâtons et de crosses d'armes au niveau de la tête. Bien que blessés, ces hommes n'auraient pas bénéficié de soins médicaux. Selon les informations recueillies, Adam Juma Bakour a succombé à ses blessures après avoir subi des actes de torture.

Idriss Jalil Khamis, Suleiman Khatir Khamis, Abdallah Mohamed Khamis, Araiba Adam et Adam Juma Bakour ont été interpellés à la suite d'un bombardement aérien mené par l'armée de l'air soudanaise le 16 ou le 17 décembre 2004 à Marla. Les autorités n'ont pas indiqué le motif de leur arrestation, toutefois, Amnesty International a recensé un grand nombre d'interpellations de membres des ethnies four, zaghawa et masalit, que les autorités soudanaises voient comme des sympathisants des groupes d'opposition armés opérant dans le Darfour. Bien souvent, ces soupçons sont uniquement fondés sur leur appartenance ethnique.

Marla a déjà été la cible d'une attaque entre le 10 et le 12 décembre 2004, à l'issue de laquelle 24 hommes et trois mineurs de la région ont été arrêtés et, apparemment, torturés (voir l'AU 341/04, AFR 54/167/2004 du 22 décembre 2004 et sa mise à jour, AFR 54/004/2005 du 6 janvier 2005). Toutes ces personnes auraient été torturées, si bien qu'elles ont dû bénéficier de soins à l'hôpital.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En février 2003, l'Armée de libération du Soudan (ALS) et le Mouvement justice et égalité (MJE) ont pris les armes contre le gouvernement soudanais dans le Darfour. Selon les membres de ces groupes armés, les pouvoirs publics maintiennent la région dans un état de marginalisation et de sous-développement et ne font rien pour protéger sa population. Depuis lors, le Darfour est ravagé par un conflit interne. Le gouvernement soudanais a donné carte blanche aux *Janjawid*, des milices composées de nomades, pour tuer et enlever des civils qui appartiennent, pour la plupart, à des ethnies de cultivateurs, et pour détruire leurs biens. Plus de 1,65 million de personnes ont été contraintes à fuir les zones rurales pour se réfugier dans des camps situés à proximité des villes et des villages du Darfour.

Amnesty International reçoit souvent des informations indiquant que des personnes soupçonnées de soutenir les groupes armés d'opposition du Darfour ont été torturées. À la connaissance de l'organisation, au moins trois autres personnes sont mortes en 2004 alors qu'elles étaient détenues par les forces de sécurité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Idriss Jalil Khamis, de Suleiman Khatir Khamis, d'Abdallah Mohamed Khamis et d'Araiba Adam, originaires du village de Marla, dans le Darfour méridional, car certaines informations indiquent qu'ils ont été torturés en détention ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'ils ne seront plus torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

– demandez instamment que soit ouverte une enquête exhaustive et impartiale sur les allégations de torture et sur la mort d'Adam Juma Bakour, et que toute personne soupçonnée d'avoir soumis ces hommes à des actes de torture ou à toute autre forme de mauvais traitements soit déférée à la justice et jugée dans le cadre d'un procès équitable ;

– priez les autorités de veiller à ce que ces hommes soient immédiatement autorisés à recevoir la visite de leurs proches, à consulter des avocats et à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– exhortez les autorités à leur permettre de s'entretenir avec des observateurs internationaux, notamment des représentants de la force de l'Union africaine déployée au Darfour et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que des représentants des Nations unies chargés de surveiller la situation des droits humains dans cette région ;

– demandez que ces hommes soient libérés immédiatement, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas ils devront être jugés dans le cadre d'un procès équitable, sans encourir la peine de mort.

APPELS À :

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-president
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan
Fax : +249 183 771025

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Vice-Président,

Gouverneur du Darfour méridional :

Al-Hajj Atta al-Manan
Governor of South Darfur State
Presidential Palace, PO Box 281
Khartoum
Soudan
Fax : +249 183 779977

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum, Soudan
Fax : +249 183 770883 (l'obtention de cette ligne est difficile, merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Président du Comité des plaintes au sein du

Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

El Tayeb Harun Ali
Head of Complaints Committee
Human Rights Advisory Council
Fax : +249 183 781343

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.